Conseil portuaire

20 mai 2022

PORTS DE MORGAT / LE FRET COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE Séance du Vendredi 20 mai 2022

Le Conseil Portuaire des ports de Morgat et du Fret convoqué le 20 Mai 2022 a été réuni ce jour à 10h30, en salle du conseil municipal, à la mairie de Crozon, sous la présidence de monsieur Patrick BERTHELOT, Maire de Crozon.

Assistaient au Conseil Portuaire :

Membres titulaires:

- M. Patrick BERTHELOT
- M. Pierre COLIN
- Mme. Dominique BOURNERIAS
- M. Yves LE COUTEUR
- M. Jérémie ASCOET
- M. Guillaume DRÉVILLON
- M. Yvon SENECHAL
- M. Yvon MACE

Membres suppléants (sans participation au droit de vote):

- M. Yann CUSSET
- M. François GAUDIN

M. Didier MOYSAN

M. Philippe BLONDEAU

Absents:

Membres titulaires:

M. Philippe BOULINEAU Mme Monique PORCHER (Excusée)

Assistaient à la réunion (sans participation au droit de vote):

M. Pascal GERELLI, directeur général des services.

Mme Emmanuelle TOUCHAIN, future directrice générale des services.

Le quorum étant atteint, Patrick BERTHELOT, après avoir remercié de leur présence les membres présents, ouvre la séance à 10h30.

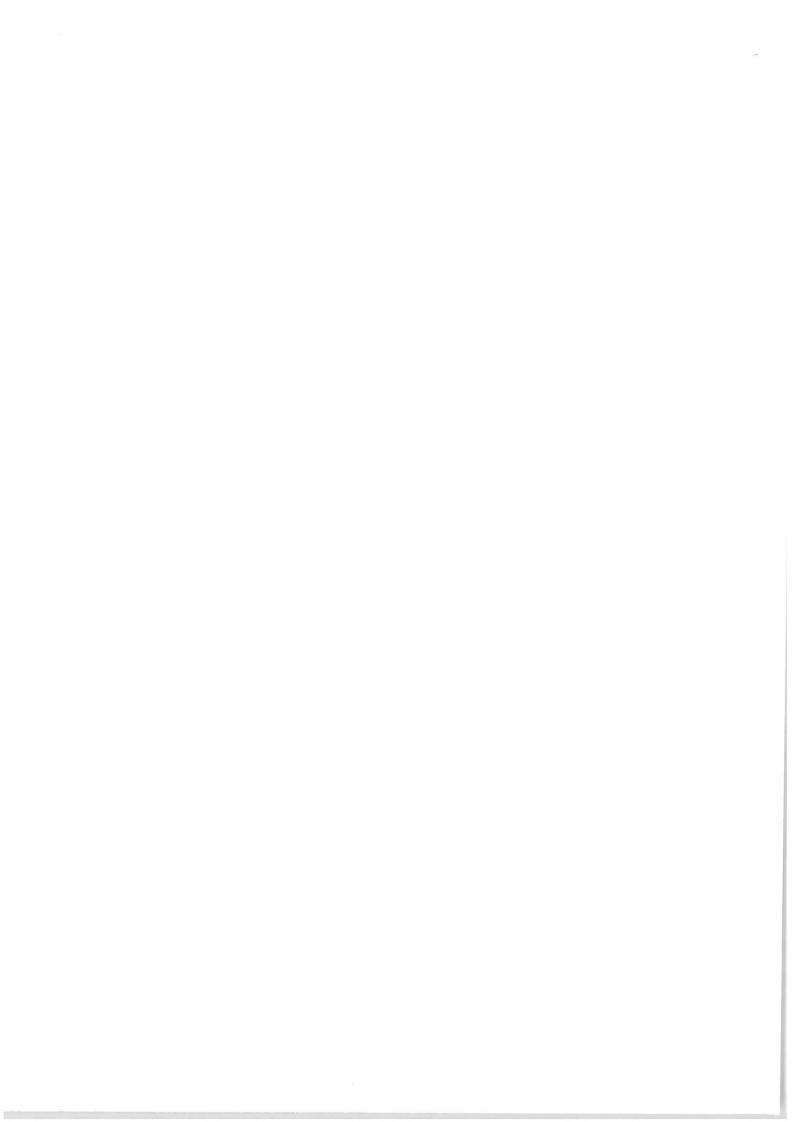
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et laisse la parole à Emmanuelle TOUCHAIN pour se présenter :

Future directrice générale des services en remplacement de Pascal GERELLI qui part à la retraite, elle était DGS de la commune de Saint-Yvi

Monsieur le Maire passe la parole à Yann CUSSET, adjoint au port, pour présenter l'ordre du jour.

Ordre du jour

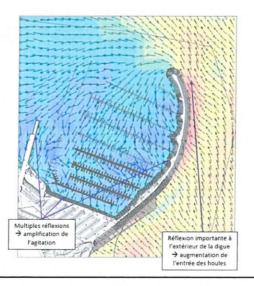
- Etude sur l'agitation du bassin du port
- Planning tentatif sur l'aménagement futur des installations flottantes
- Travaux sur le bâtiment de la capitainerie
- · Levé bathymétrique 2022
- Modifications du règlement du port (exploitation & police)
- Questions



Synthèse des résultats

- · L'étude d'agitation a mis en évidence ou confirmé les points suivants :
 - · Agitations importantes dans le port, même pour des conditions plus fréquentes que les houles annuelles ;
 - · Critères d'agitation annuelle non respectés ;
 - · Problèmes d'agitation dus aux houles du large et non aux mers de vent ;
 - · Pénétration de la houle dans le port plus importante pour les longues périodes ;
 - · Agitation plus importante à marée haute ;
 - · Des zones d'agitation plus élevées (points de focalisation) :
 - o Situées principalement le long des ouvrages dont en particulier au niveau des angles SO et SE du port et à l'arrière de la digue du large ;
 - o Influencées par le pouvoir réfléchissant des ouvrages : en particulier, le môle de pêche et son quai ont un coefficient de réflexion élevé ;
 - o Localisées au centre du plan d'eau (en extrémité des pannes) principalement en niveau haut.

Agitation du bassin du port de Morgat



PROPOSITION DE SOLUTIONS

- Suite à l'analyse des résultats d'agitation, OCEANIDE a proposé 3 solutions et a analysé de façon schématique et générale leur efficacité. Ces solutions sont présentées dans les paragraphes suivants.
- L'objectif principal du Maître d'Ouvrage est de réduire l'agitation afin de limiter les dommages sur les pontons et les bateaux et d'en accueillir de plus grands.
- Remarque: Une partie des dommages est probablement due au fait que les pontons sont flottants et ancrés sur chaînes (cf. § 2.1.4), ce qui les rend très mobiles sous l'effet d'une agitation élevée. Des pontons sur pieux ne subiraient que des déplacements verticaux, ce qui limiterait les dommages.
- A noter que les estimations présentées ci-après ne peuvent remplacer une étude approfondie concernant l'efficacité et la faisabilité d'une solution.

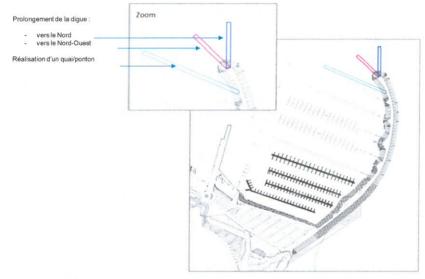


Figure 4-1 : Solutions proposées

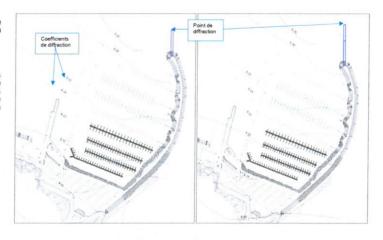
Agitation du bassin du port de Morgat

Prolongement de la digue actuelle Le prolongement de la digue actuelle vers le Nord ou vers le Nord-Ouest consiste en la réalisation d'un ouvrage en enrochements similaire à cette digue.

Vers le Nord

Le prolongement vers le Nord a été étudié pour deux longueurs d'ouvrage : 60m et 100m. L'utilisation d'un abaque de diffraction a permis d'estimer l'agitation moyenne dans l'enceinte portuaire à partir de la hauteur de houle incidente en extrémité du futur ouvrage (Hs \sim 1.3m) et de l'amplification de l'agitation par la réflexion (\sim 2.2) :

- · Ouvrage de 60m :
 - o Coefficient de diffraction : ~0.15 ; o Agitation moyenne : ~0.4m.
- - Coefficient de diffraction : ~0.14 ;
 Agitation moyenne : ~0.35m.



Propositions de prolongement de l'ouvrage vers le Nord (longueur 60m à gauche et 100m à droite)

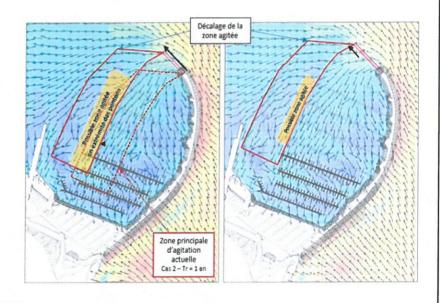
Les effets potentiels de cette solution sont :

- · Avantages:
 - Point de diffraction déplacé vers le Nord, réduisant les apports de sable longeant la digue dans la passe d'entrée du port;
 - o Plan d'eau ouvert conservant un bon renouvellement de l'eau ;
- · Inconvénients:
 - o Atténuation de la houle insuffisante, étant donné la longueur d'onde importante (Tp élevée) ;
 - o Protection de la plage Ouest augmentée, favorisant le basculement de celle-ci et donc l'accumulation des sédiments entre les 2 moles et à terme dans le bassin du port de plaisance.

Agitation du bassin du port de Morgat

Vers le Nord-Ouest

Le prolongement vers le Nord-Ouest a été étudié pour deux longueurs d'ouvrage : 60m et 80m. Le décalage de la zone principale d'agitation induite par la houle annuelle (cas 2) dans l'enceinte portuaire a été estimée schématiquement, en considérant le décalage du point de diffraction de la houle (extrémité de l'ouvrage), comme présenté sur la figure ci-après.



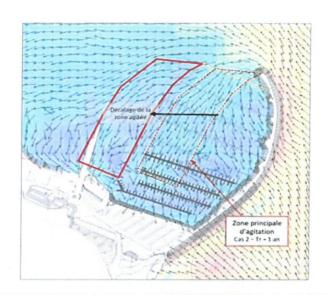
Les effets potentiels de cette solution sont :

- · Avantages:
 - o Réduction de l'agitation dans la zone des pannes, en particulier avec le prolongement de 80m;
 - o Plan d'eau ouvert avec un renouvellement d'eau correct ;
 - Moins de houle réfléchie sur la digue du large, entrainant moins d'agitation dans l'enceinte portuaire;
 - Point de diffraction déplacé au Nord-Ouest, réduisant les apports de sable longeant la digue dans
 - la passe d'entrée du port ;
- · Inconvénient :
 - o Accumulation des sédiments à l'Ouest similaires ou légèrement augmentés (basculement de la plage favorisé par : le point de diffraction de la houle déplacé au Nord-Ouest et les apports du large longeant l'ouvrage).

Création d'un quai/ponton

La création d'un quai/ponton de 130m de long, parallèle aux pontons actuels et situé vers l'intérieur du port, a été étudiée. Cette solution pourrait s'accompagner de la création de postes côté intérieur par la mise en place d'un ponton. Le décalage de la zone principale d'agitation induite par la houle annuelle (cas 2) dans l'enceinte portuaire a été estimée schématiquement, en considérant le décalage du point de diffraction de la houle (extrémité de l'ouvrage), comme présenté ci-après.

Remarque: Cette solution pourrait être de type digue à talus en enrochements, avec un pouvoir réfléchissant réduit, mais entrainant une emprise plus importante sur les fonds.



Agitation du bassin du port de Morgat

Analyse multicritères des solutions proposées

Le tableau suivant présente l'analyse multicritères qualitative des trois solutions établies sur la base des éléments disponibles et des appréciations présentées ci-avant. A noter que certains critères peuvent être réévalués en fonction de :

- La longueur de l'ouvrage : elle a une forte influence sur le coût et la protection contre l'auitation :
- la protection contre l'agitation;
 L'impact paysager: différent selon le type d'ouvrage et son emprise.

Solutions	Critères de comparaison									
	Protection contre l'agitation	Impactpaysager	Renouvellement de l'eau		ect sur plement Port	Navigation	Nombre de places	Phasage	Cout	Synthèse
Extension Nord Prolongement de l'ouvrage actuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Extension Nord- Ouest Prolongement dans l'axe de l'ouvrage actuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ponton/quai Création d'un ouvrage vertical	0	0	()	0	0	0	0	0	0	0



Afin de vérifier l'efficacité et la faisabilité d'une solution d'aménagement pour la protection du plan d'eau vis-à-vis de l'agitation et permettre de définir un programme pour les études de maîtrise

• Etude 1 à réaliser dans la foulée de l'étude d'agitation du port dans son état actuel

Etude d'agitation de la solution retenue (a priori type ponton/quai) :

- Modélisations numériques de l'agitation avec l'ouvrage de protection pour :
 2 longueurs d'ouvrage ;

 - 2 longueurs d'ouvrage;
 2 types d'ouvrages : ouvrage vertical et ouvrage à talus;
- Avec et sans prolongement du môle de pêche
 Analyse de l'efficacité de la solution vis-à-vis de l'agitation
- Etude 2 à réaliser immédiatement à la suite de l'étude 1

Etude de faisabilité de l'ouvrage de protection pour la solution retenue

- Prédimensionnement de l'ouvrage et réalisation d'une coupe-type, pour les 2 types d'ouvrage (vertical et à talus) ; Pré-estimatif pour les 2 types d'ouvrage afin de les comparer ;
- Analyse du contexte hydro-sédimentaire par analyse des données existantes (comparaison des bathymétries, photographies historiques, ...) et estimation de l'impact de la
- Etude 3 à réaliser à la suite de la réalisation de levés topo-bathymétriques précis et à court terme pour pouvoir disposer d'une vision globale des aménagements à réaliser pour sécuriser le port

Etude de faisabilité de la réhausse de la digue principale

- Diagnostic succinct de la digue par analyse du levé topographique de la digue fourni
 Réalisation de 3 coupe-types représentatives;
 Proposition de solutions de réhausse (type et hauteur) avec estimation de leur efficacité à partir de formules empiriques;
 Estimation de leur coût et de leur mise en œuvre.

Patrick berthelot prend la parole pour expliquer que le port est lié à la zone de « toull kar » qui se dégrade.

La sous-préfecture a organisé une réunion avec toutes les parties prenantes pour informer qu'aujourd'hui l'état demande que, si possible on laisse faire la nature et que l'on trouve des solutions alternatives : c'est en fait l'application de la loi « climat résilience ». Il faut donc créer un comité de pilotage pour étudier toutes les solutions

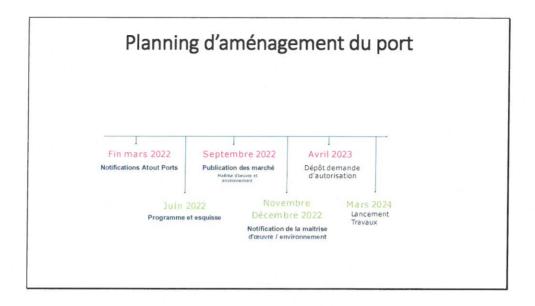
Donc pour le projet du port et de « toull kar » toutes ses solutions doivent être étudiées avant de pouvoir prendre une décision.

Mr Yves LE COUTEUR : de tout temps les gens proches de la mer ont essayé de se protéger des éléments. Le vieux mole et le quai pêche ont été construits pour le développement économique de la pêche. Quel est l'intérêt économique de ce port ? c'est toujours l'économie qui a prévalu pour faire des ouvrages, aujourd'hui l'économie c'est la plaisance alors que faut-il faire? ne toucher à rien? laisser la clientèle partir ailleurs? laisser la nature faire?

Pierre colin : les vendeurs de pontons se servent-t-ils des études pour nous proposer des solutions de pontons?

Yann Cusset: Oui, ils vont nous proposer des pontons pour la situation de mouvement actuelle (sur chaine) capable de s'adapter aux projets futurs.

Planning sur l'aménagement futur des installations flottantes



Yves LE COUTEUR explique que certains ports ont eu recours à des contrats d'amodiation d'une durée de 10 ou 15 années avec des usagers ce qui permet de faire un apport d'argent important pour la réalisation des projets.

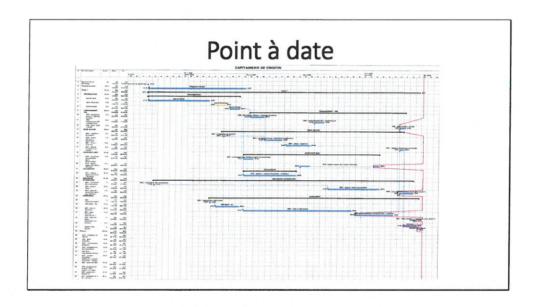
Yann CUSSET : effectivement c'est une solution de financement qu'il faudra étudier

Travaux du bâtiment de la capitainerie

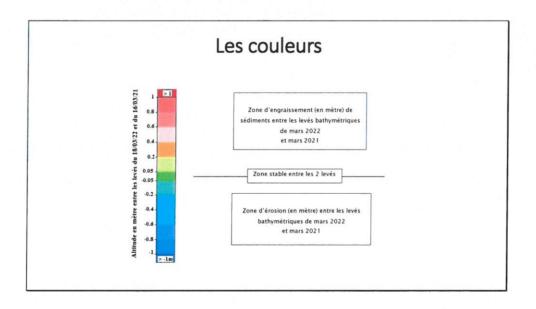
Rappel

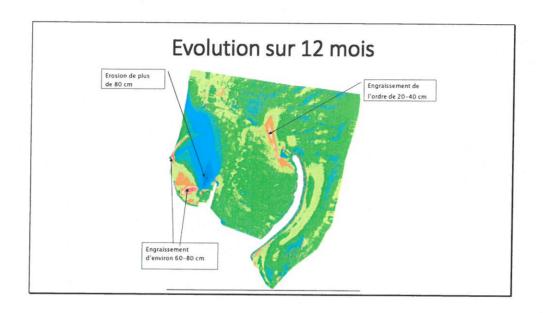
Travaux prévus pour 2022-2023

- Mise au norme pour accès aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement des sanitaires, un local hommes et un femmes équipés d'installations pour les PMR, avec la disparition du local des machines à laver/Sécher le linge.
- Travaux d'isolation du bâtiment au travers du changement des huisseries et isolation du toit.
- Après le déménagement de l'atelier dans le hangar, transformation de cet espace en un espace de vie pour les plaisanciers. Réaménagement des locaux à l'étage.



Relevés bathymétriques 2022

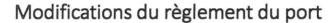




Conclusions

- · Les mouvements de sable continuent
- Une année qui a vu beaucoup de houle dans la baie
- Quelques points avec des changements significatifs
- Un déplacement de bouées afin d'indiquer le chenal

Jérémie ASCOET : une demande de possibilité de marquer avec une balise intermédiaire le banc de sable proche du chenal a été faite au phare et balise mais la procédure prend environ 2 ans.



Pierre COLIN : demande si l'article 55 est toujours valable, parce qu'il y a des kayaks dans le port.

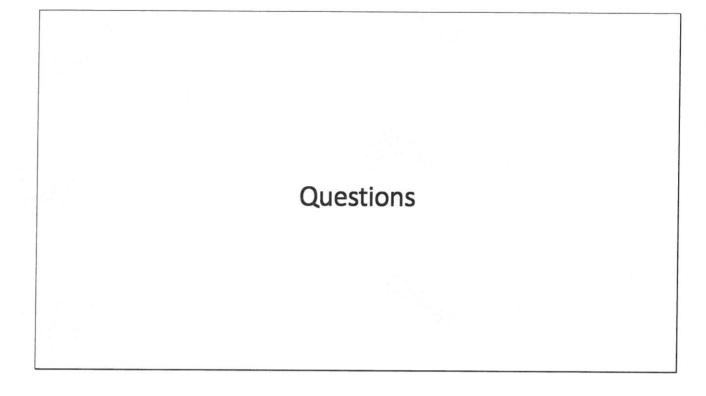
Dominique BOURNERIAS : Ils pourraient se blesser avec une embase qui dépasse, c'est dangereux.

Yvon MACE : Les kayaks utilisent la périphérie du port par vent fort vu qu'ils ne peuvent pas sortir, ils sont encadrés par un moniteur diplômé.

Yann CUSSET : Pour les kayaks de location nous avons installé un balisage pour leur montrer le cheminement pour sortir et entrer du port sans couper le chenal.

Pierre COLIN : La baignade est interdite dans la zone portuaire et la crique du Kador est dans la zone portuaire. Quand est-il ?

Yann CUSSET: Le port de Morgat met en place une délimitation par bouée de la zone pour permettre au centre de plongée d'offrir des baptêmes de plongée en toute sécurité sans risque de se retrouver avec une hélice de bateau au-dessus de leur tête et il y a une tolérance pour la baignade, nous n'allons pas l'interdire.



Conseil portuaire du vendredi 20 mai 2022 :

Questions des représentants des associations de plaisanciers

- A droite et à gauche de l'ISA, peut-on supprimer les dépotoirs qui servent de stockage d'objets divers et qui sont envahit par les ronces ? Peut-on prévoir un aménagement paysager ?

Effectivement nous pourrions prévoir un aménagement paysager. Cet hiver nous avons encore enlevé deux camions complets de ces anciens vestiges de la pêche. Les herbes sont coupées plusieurs fois par an.

- Ou en sont les installations de bornes eau et électricité sur les terre-pleins parking payant et parking en terre ?

Tous les terre-pleins sont équipés de borne eau élec, nous avons un contrat d'entretien avec une entreprise (AR MARINA). En 2022 nous avons prévu d'équiper l'aire sablée de trois bornes. (Juillet)

- La porte des toilettes et des douches du port ne fonctionne plus. Est-il prévu de la réparer avant l'été pour éviter un accès à tout le monde ?

La porte ne fonctionne plus parce que le bâtiment de la capitainerie est en travaux. Le PC qui gère le contrôle d'accès était en mairie.

- $-\,Problème\,sur\,le\,ponton\,D,\,dangereux\,\,en\,\,bas\,\,de\,\,la\,\,passerelle,\,d\acute{e}j\grave{a}\,\,signal\acute{e}\,\,lors\,\,du\,\,conseil\,\,portuaire\,\,du\,\,10/11/21\,\,question\,\,5$
- Même réponse que lors du conseil portuaire du 10/11/21
 - « Ce système existe depuis toujours, il évite de perdre les passerelles au premier coup de houle. En 2020 nous avons mis un nouveau système de chariot sur rail sur le ponton visiteur, l'idée est de l'installer partout si l'essai est concluant. »

- Peut-on délimiter le parking payant de façon plus esthétique : bac à fleurs, barrière, piquets amovibles ? Quelque chose de plus joli

Prévu en 2023

– En cas de panne ou d'accident, est-il possible de sortir le bateau et de le laisser gratuitement sur le terre-plein, le temps des travaux de réparation ?

Oui, article 12 du RPPE. Durée limitée à 1 mois.

– Demande d'un usager, utilisateur d'un semi rigide : il souhaite avoir l'autorisation pour poser un ponton flottant à sa place ou d'en louer un auprès du port. On ne peut pas mettre d'antifouling sur ce type de bateau

On peut faire de l'antifouling sur ce type de bateau. L'article 37 du RPPE stipule qu'il est « interdit de modifier les équipements du port mis à la disposition des usagers. Tant qu'il y aura autant d'agitation dans le port on ne souhaite pas alourdir les installations avec du poids supplémentaire

- Serait-il possible que le port adhère à Trans Europe Marinas, en plus du passeport escales ? (Accès à + de ports en Irlande, Angleterre et Ecosse)

Pas prévu

- Demande d'installation de petites poubelles sur la digue ainsi que des distributeurs de sacs à crottes (ces derniers ont déjà été demandés)

Le port dispose de 3 distributeurs de sacs à crottes le long de la promenade(entre l'héliport et la digue) on pourrait éventuellement en rajouter un ou deux sur la digue en espérant qu'ils ne servent pas de sac à poissons.

- Pourrait-on décaler la date limite de mise à l'eau au 15 mai quand le week-end de l'Ascension est fin mai ? Par exemple, date limite 10 jours avant l'ascension

Non, l'autorisation va du 1er septembre au 1 Mai soit la possibilité d'hiverner son bateau pendant 8 mois.

- quel service peut apporter le port pour le repêchage d'objets tombés dans le port ?

Le port oriente les usagers vers le centre « ISA » qui se charge de l'intervention.

 Demande d'un usager : est-il possible d'installer des portes à code au niveau des passerelles d'accès aux pontons dans le but d'éviter les vols sur bateaux ?

Cela n'est pas fait à cause des vagues submersions et de l'enrochement qui bouge, les portillons seraient endommagés rapidement. De plus, les vols restent exceptionnels.

- Hors période de sortie ou mise à l'eau, peut-on avoir la possibilité d'un carénage rapide (1/2h) sous sangles en vue de régate, à tarif réduit ? Cette question a déjà été posée au conseil portuaire du 10/11/2021 (question 8) ou il semblait y avoir un accord de principe

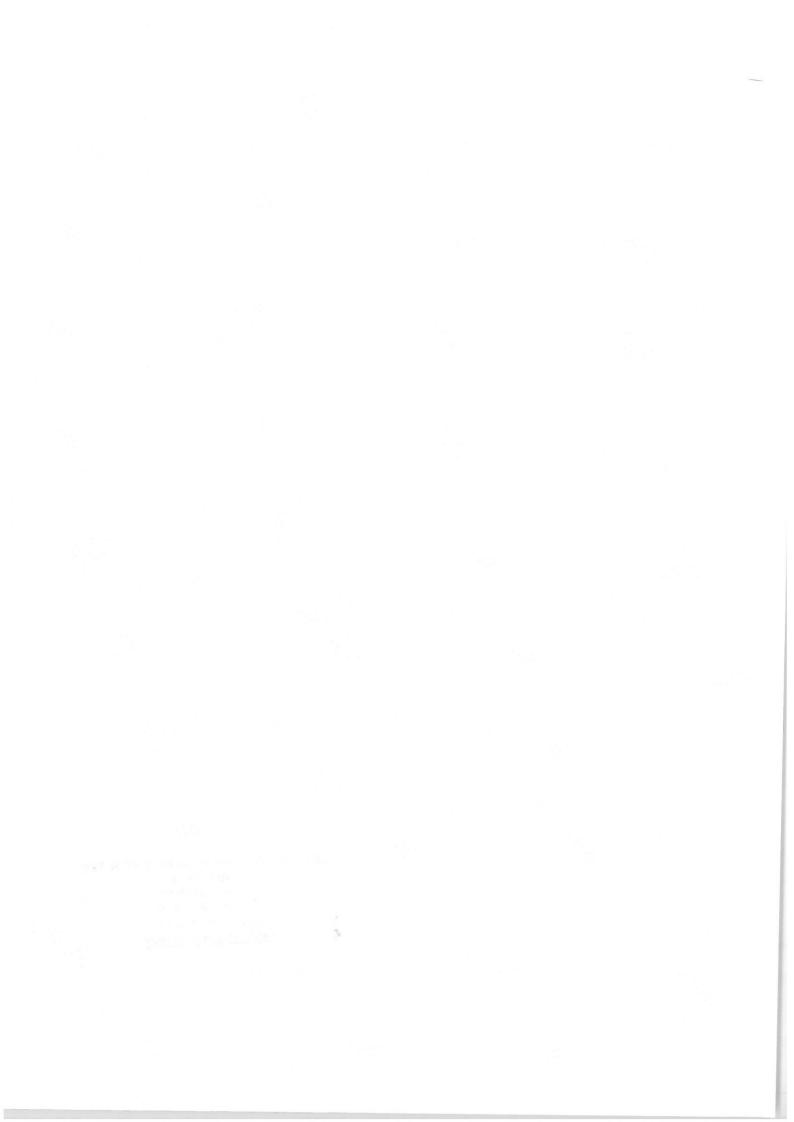
Oui, nous sommes disponibles pour travailler sur vos propositions.

– Interprétation difficile du relevé bathymétrique : pourrait-on connaître, en valeur moyenne et maxi, l'évolution de l'ensablement dans le chenal d'accès au port ?

Vous avez reçu les documents dont le différentiel2021/2022 maxi +40CM dans le chenal

- Pourquoi les kayaks circulent-ils entre les pontons, sous les passerelles, dans le port ? Avec le risque d'être blessé par les moteurs hors bord qui dépassent des bateaux.

Parce qu'ils ne respectent par le règlement!



- Va t-on délimiter, comme prévu, une zone sur la cale pour la mise à l'eau des zodiacs, pendant l'été.

La délimitation existe, nous allons la refaire et demander aux professionnels de la respecter.

- Peut-on généraliser les chariots de mise à l'eau et les racks à vélos en haut de chaque ponton ?

Oui mais au détriment de places de stationnement

- Est-il possible de limiter les nuisances sonores des mobylettes sur la zone portuaire ?

Quelles sont vos propositions?

Les nuisances sonores sur le port sont les mêmes qu'en ville.

Le Fret.

Réaménager le parc à annexes.

OK, dans les jours qui viennent

Repeindre un panneau "stationnement interdit" devant l'entrée du parc à annexes.

OK, dans jours qui viennent

rallonger la chaîne entre l'émerillon et la bouée pour éviter l'enroulement des aussières à basse mer par vent de NE.

La demande va être faite à la société qui s'occupe de l'entretien des mouillages

revoir et mettre à jour le nom des présidents d'associations dans l'annuaire mairie.

OK, dans les jours qui viennent

Yann CUSSET procède au vote du règlement :

Règlement voté à unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12H00.

P/ Le Président

PORTS DE PLAISANCE DE MORGAT ET DU FRET Capitainerie 29160 CROZON Tél.: 02.98.27.01.97 Y Eaxn 02.58.58.76

ports@mairie-crozon.fr